



## VOS SERVICES AU QUOTIDIEN ESPÈCES

Le dépôt d'espèces consiste à remettre des billets et/ou de pièces ayant cours légal au Grand-Duché de Luxembourg, à destination d'un compte.

Vous pouvez déposer ces espèces sur :

- (i) votre Compte au moyen de votre Carte dans certains DAB, auprès d'un Point de Vente ou dans certaines agences de Raiffeisen ; et/ou
- (ii) le compte d'un autre client POST Finance au moyen de votre Carte dans certains DAB ou auprès d'un Point de Vente ou dans certaines agences de Raiffeisen.

Selon le cas, une pièce d'identité valable ou un autre moyen d'identification peut être exigé lors du dépôt d'espèces sur un Compte. POST Finance se réserve le droit d'exiger la signature d'un Formulaire indiquant l'origine des fonds et d'exiger la présentation de documents concernant l'origine des fonds lors du dépôt d'espèces. POST Finance se réserve également le droit de refuser un dépôt d'espèces.

Le déposant reçoit une quittance reprenant toutes les données de la transaction.

Les dépôts sont soumis à tarification telle que définie dans la Liste de Prix.

Tout versement sur un Compte (ou versements morcelés équivalents) égal ou supérieur à 15.000 euros doit être accompagné d'un document prouvant l'origine économique des fonds (ex : contrat, acte, extrait bancaire...).